

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 novembre 2011

### Compte-rendu

L'an deux mil onze, le dix-huit du mois de novembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 12 novembre 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nde</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

#### Étaient absents excusés :

Monsieur Boris OUDOT (procuration à Madame Murielle ROCHE)

Monsieur Arnault MERLE (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

**Secrétaire de séance désignée** : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2011, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Taxe d'aménagement :

La loi de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement, destinée à remplacer plusieurs taxes dont la taxe locale d'équipement (TLE).

Vielverge qui est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme), et qui n'a pas instauré la TLE, n'est pas assujettie à la taxe d'aménagement de plein droit, aucune taxe nouvelle ne sera instituée d'office sauf à délibérer avant le 30 novembre 2011.

La taxe d'aménagement est une taxe au profit de la commune et du département qui peut être due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de lui permettre de financer les actions et opérations contribuant à, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.

Chaque conseiller a eu la possibilité de se renseigner pendant plus d'un mois. Monsieur le Maire souhaite instaurer une taxe de 1% et propose la délibération suivante :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement par 6 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention.

### **Projet Régional de Santé :**

Le Projet Régional de Santé de Bourgogne, fruit d'un travail partagé depuis mai 2010, est mis à la consultation par publication sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé.

Ce document stratégique définit, pour les cinq années à venir, les orientations et objectifs régionaux en matière de santé.

Le Projet est constitué de six cahiers complémentaires qui déclinent, à partir de l'analyse des besoins et de l'offre de santé (cahier 1), la stratégie régionale caractérisée par son approche transversale (cahier 2), puis les modalités de mise en œuvre de ces priorités dans les schémas régionaux : prévention, organisation des soins hospitaliers et ambulatoires et organisation médico-sociale (cahiers 3, 4 et 5) et les programmes : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations précaires (PRAPS), Programme Relatif à la Télémédecine (PRT), Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), Programme Pluriannuel Régional de Gestion du Risque (PPRGDR), et Programme Régional Qualité et Sécurité (cahier 6).

Conformément à l'article L.1434-3 du code de la santé publique modifié par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 (article 36), les autorités concernées par la présente consultation sont :

- ✓ la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,
- ✓ le représentant de l'État dans la région,
- ✓ les collectivités de la région.

Pour les collectivités territoriales, la condition formelle de recevabilité des avis repose sur la production d'une délibération, et non d'un simple avis du maire.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

### **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie :**

Le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie est soumis à l'avis des conseils municipaux, entre autres, à compter du 30 septembre 2011.

Un courrier conjoint de Madame La Préfète et de Monsieur le Président du Conseil Régional demande au conseil municipal de se prononcer avant le 30 novembre 2011.

Prévu par la loi Grenelle 2, ce document stratégique définit, aux horizons 2020 et 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux pour faire face au changement

climatique : maîtrise de la demande d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la pollution de l'air, développement des énergies renouvelables et adaptation au changement climatique.

Conformément aux modalités de consultation prévues dans le décret n° 2011-6786 du 16 juin 2011, et aux informations délivrées lors du conseil municipal du 14 octobre dernier, chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE.

### Forêt communale :

#### ✓ **Affouages**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 40 habitants se sont inscrits aux affouages cette année, ce qui fait 4 dizaines.

Seule la coupe 30 sera partagée entre les affouagistes car il y a suffisamment de bois. Les chemins prévus dans la coupe 16 seront soit conservés pour l'année prochaine, soit mis en vente en cours d'année.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 19 novembre à 09h00 et chaque membre du conseil est le bienvenu.

#### ✓ **Parcelles 6 et 7**

Suite aux précisions apportées par Monsieur Frédéric PACAUD de l'ONF, le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes des parcelles 6 et 7 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2012 : vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF, en 2012 et délivrance en 2012 des houppiers non vendus de ces coupes aux affouagistes,

Façonnage des houppiers jusqu'au 15 avril de l'année n+2 de la vente

Vidange des houppiers jusqu'au 31 octobre de l'année n+2 de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Monsieur Gérald THIBERT précise qu'il serait souhaitable d'organiser l'exploitation de ces deux coupes sur deux années successives.

#### ✓ **Traçabilité des matériels forestiers de reproduction**

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception des certificats de provenance concernant la plantation de chênes pédonculés (300 plants) et de chênes sessiles (700 plants) sur les parcelles 40 et 40 P.

#### ✓ **Subvention du Conseil Régional**

Par lettre en date du 14 novembre 2011, le Conseil Régional nous informe de l'attribution d'une subvention de 2830.00 €uros pour la conversion d'anciens taillis, taillis sous futaie ou futaies de qualité médiocre en taillis.

La demande avait été faite lors du conseil du 8 juillet 2011.

## Subventions :

### ✓ **Tennis Club de Pontailer**

Le trésorier nous a fait parvenir la liste des habitants de Vielverge, membres du club, ils ne sont que deux.

Pour respecter notre mode de calcul, la subvention possible est de 20.00 €uros, et ce quelque soit le montant du déficit du club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

### ✓ **Jeunes Sapeurs Pompiers**

Une nouvelle demande de subvention a été reçue, cependant les JSP ont déjà perçu la subvention 2011 (100.00 €uros versé en mai 2011).

Monsieur le Maire propose de conserver la demande pour 2012.

### ✓ **Terre Fraternité – Amicale des Cazernes du 511<sup>ème</sup> RT**

Cette association a vocation à apporter, par l'intermédiaire de la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre et en complément des organismes officiels, un soutien moral, matériel et financier aux blessés de l'armée de terre, à leurs proches, ainsi qu'aux familles des disparus.

Le 511<sup>ème</sup> Régiment du Train organise, le 9 décembre 2011, un loto au profit de cette association et souhaite nous associer à son action, en relayant l'information, en assistant au loto ou en participant à l'acquisition des lots qui seront mis en jeu.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50.00 €uros vu le but de l'association et en raison du montant restant au budget pour les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement 8 voix POUR, et 1 voix CONTRE.

## Tour du Pays Saône Vingeanne :

Le SCO Dijon ayant été très satisfait de notre accueil en 2010 souhaite que Vielverge soit à nouveau ville étape pour le Tour du Pays Saône Vingeanne 2012.

Il nous propose d'organiser le départ de la plus importante étape le dimanche 29 avril. Le coût normal d'une ville de départ est de 1000 €uros (l'augmentation est due à la conjoncture, au sur classement de l'épreuve et aux nouvelles obligations sécuritaires et écologiques) mais le responsable de l'organisation nous le propose à 500 €uros.

Monsieur le Maire pense qu'il est important pour le village d'accéder à cette demande et il appartient au conseil et à la commission ad-hoc de trouver les activités ou les financements nous permettant de rentabiliser l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de donner son accord au SCO Dijon.

## Décisions modificatives :

Comme chaque fin d'année, nous devons modifier des lignes budgétaires afin de les rendre conformes à la réalité des opérations réalisées.

Il y a différents dépassements sur des articles budgétaires bien précis.

### **Section d'investissement**

Art. 20415 - Subventions d'équip. - Groupement de collectivités : - 4 107 €

Art. 204158 - Subventions d'équip. - Autres groupements : + 4 107 €

Art. 21316 - Equipement du cimetière (*achat de caveau*) : - 200 €

Art. 2116 - Cimetière : + 200 €

Art. 21318 - Autres bâtiments publics : - 160 €

Art. 21312 - Bâtiments scolaires (*stores salle de sieste*) : + 160 €

Art. 21318 - Autres bâtiments publics : - 400 €

Art. 2183 - Matériel de bureau et informatique : + 400 €

### **Section de fonctionnement**

Art. 60628 - Autres fournitures non stockées : - 200 €

Art. 6064 - Fournitures administratives : + 200 €

Art. 6135 - Locations mobilières : - 1000 €

Art. 61558 – Autres biens mobiliers : - 600 €

Art. 61521 – Terrains : - 1000 €

Art. 6261 – Frais d'affranchissement : - 500 €

Art. 6262 – Frais de télécommunication : - 150 €

Art. 6218 – Autre personnel extérieur : - 400 €

Art. 64168 : Autres emplois d'insertion : - 1000 €

Art. 61522 - Entretien bâtiments : + 4650 €

Art. 61558 - Autres biens mobiliers : - 185 €

Art. 61523 - Voies et réseaux : + 185 €

Art. 6281 - Concours et cotisations divers : - 5 230 €

Art. 62878 - Remboursement de frais à d'autres organismes : + 5 230 €

Art. 63513 - Autres impôts locaux : - 70 €

Art. 637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés : + 70 €

Art. 617 - Etudes et recherches : - 150 €

Art. 6226 - Honoraires : - 300 €

Art. 6228 - Divers : - 100 €

Art. 6237 - Publication : - 500 €

Art. 6238 - Divers : - 100 €

Art. 6288 - Autres services extérieurs : - 100 €

Art. 63513 - Autres impôts locaux : - 100 €

Art. 6156 - Maintenance : + 1350 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires.

## Questions diverses :

### ✓ **Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le précédent conseil municipal de Vielverge a donné la compétence assainissement collectif au SIAAEF, donc c'est à ce dernier, à travers son conseil syndical, de définir si la commune de Vielverge aura ou non un assainissement collectif.

Monsieur Dominique GIRARD, président du SIAAEF, est d'ores et déjà d'accord pour animer une réunion publique avec nos habitants.

Pour mémoire, en fonction des prévisions de dépenses, le prix du m<sup>3</sup> si nous réalisons l'assainissement collectif serait compris entre 10 et 12 €uros. Si nous partons sur l'assainissement individuel, chaque habitation devra se mettre aux normes actuelles, sans certitude que l'assainissement collectif ne nous sera pas imposé dans l'avenir. *(D'après un article du Bien Public du 6 novembre entre 4000 et 12000 €uros pour une installation ou une mise en conformité).*

Afin d'aider dans leurs décisions, les trois membres du conseil syndical représentant Vielverge, Monsieur le Maire va préparer un questionnaire à destination des habitants (principalement les propriétaires de maison). Une présentation reprenant le coût et les avantages et inconvénients de chaque système sera jointe au questionnaire.

Il souhaite que les membres du Conseil Municipal se prononce ouvertement dès ce soir au travers d'un vote nominatif, si un quart des présents est d'accord, comme le prévoit le règlement intérieur dans son article 23. Six des présents sur 7 étant d'accord, chaque membre exprime son choix entre assainissement collectif, assainissement individuel ou abstention.

|                   |                                                                 |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Alain CHARLET     | : assainissement collectif                                      |
| Murielle ROCHE    | : assainissement collectif (mais pas au prix indiqué ci-dessus) |
| Mireille THIÉBAUD | : assainissement collectif (mais pas au prix indiqué ci-dessus) |
| Gérald THIBERT    | : assainissement collectif (mais pas au prix indiqué ci-dessus) |
| Corinne CORTOT    | : assainissement collectif                                      |
| Boris OUDOT       | : abstention                                                    |
| Pascal BELLORGET  | : abstention                                                    |
| Arnault MERLE     | : abstention                                                    |
| Évelyne SOMMET    | : n'a pas les éléments pour se prononcer                        |

Avec Madame Alice BARTHEZ, maire de Soissons, et les membres du conseil qui le souhaiteront, Monsieur le Maire rencontrera le mardi 29 novembre 2011 à 17h00 à Soissons Monsieur Olivier BAROZET du Conseil Général pour évoquer la mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui sera nécessaire quelle que soit la décision prise puisque toutes les habitations ne seront pas raccordées à l'assainissement collectif.

### ✓ **Travaux logements communaux**

Monsieur le Maire a rencontré ce matin même, Jean-Emmanuel BESSON, architecte, pour la réalisation du cahier des charges.

Un métré a été réalisé car les plans contenus dans le projet Cœur de Village n'étaient pas conformes.

Les plans et esquisses des deux logements nous seront adressés d'ici 3 à 4 semaines. La commission UTEP sera dès lors réunie.

Madame Évelyne SOMMET fait part de la proposition de Monsieur Emmanuel VAXELAIRE de louer l'ancienne Poste en atelier, mais ce n'est plus possible, suite aux engagements pris par le Conseil Municipal depuis 2008. Monsieur le Maire indique que même pour une activité artisanale, le bâtiment devait être mis aux normes avant d'être loué.

✓ **Autorisation de remboursement**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que pour l'achat d'un reliquat de cadeaux de Noël, Madame Mireille THIÉBAUD a dû avancer le règlement. Afin de pouvoir la rembourser il convient de prendre une délibération.

Madame Mireille THIÉBAUD est invitée à quitter la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le remboursement des frais engagés par Madame Mireille THIÉBAUD pour le montant de 34 €uros à l'unanimité.

✓ **Entretien du bief du Murey**

Afin d'entretenir le Murey dans la traversée du village, il serait souhaitable d'établir une nouvelle convention avec le syndicat du Murey pour permettre à Monsieur André JOSSERAND de travailler en toute légalité.

Un nombre d'heure sera défini entre le Président du Syndicat et le Maire en fonction des possibilités financières du syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la signature d'une convention avec le syndicat du Murey pour la mise à disposition de Monsieur André JOSSERAND et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

Il est rappelé que la dissolution du syndicat du Murey ne sera effective que sur décision préfectorale.

✓ **Cérémonie des vœux du Maire**

Afin que chacun puisse prendre ses dispositions afin d'être présent, Monsieur le Maire propose que l'on détermine dès à présent la date de la cérémonie des vœux.

Le Samedi 7 janvier à 11h30 est retenu.

✓ **Cérémonie du 11 novembre**

Monsieur le Maire remercie Mesdames Murielle ROCHE, Mireille THIÉBAUD et Évelyne SOMMET pour le travail fourni pour cette cérémonie.

Les horaires seront modifiés pour les cérémonies futures car la section UNC de Vielverge sera rattachée en début 2012 à la section de Pontailier que préside Monsieur le Maire.

Il est important que ce dernier soit présent sur sa commune mais également à la cérémonie du chef lieu de canton.

✓ **Préfet de Région**

Monsieur Pascal MAILHOS a été nommé en Conseil des Ministres Préfet de Région, Préfet de la Côte d'Or en remplacement de Madame Anne BOQUET appelée à de nouvelles fonctions au sein de la métropole Nice – Côte d'Azur.

✓ **Placement**

Monsieur Gérald MATHIRON, trésorier, ne nous autorise plus, avec raison, à effectuer des placements sur compte à terme en raison d'une absence de motif recevable.

✓ **Téléthon**

À priori, d'après le responsable cantonal, rien n'est prévu cette année ni du côté des associations, ni du côté des personnes s'étant investies ces dernières années. Le village ne sera donc pas représenté au Téléthon cantonal et c'est regrettable. Monsieur le Maire rappelle que le conseil s'était prononcé en 2008 pour que cette opération soit gérée à l'extérieur du conseil.

Cependant la course cycliste passera à Vielverge le samedi 3 décembre à 09h40, et Monsieur le Maire souhaite que le conseil soit présent pour accueillir les coureurs en leur offrant des boissons et des viennoiseries.

✓ **Proposition de don de parcelles**

Madame Odile JAMET, descendante d'anciens habitants du village souhaite donner à la commune trois parcelles de taillis qui n'intéresse ni ses enfants, ni ses collatéraux, elle en a informé Monsieur le Maire ce soir. Deux parcelles sont sur Vielverge (ZH 60 de 3441 m<sup>2</sup> et B 158 de 1550 m<sup>2</sup>), la troisième est sur Soissons sur Nacey (A 22 de 1790 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce uniquement sur l'idée afin d'apporter une réponse à Madame JAMET. Le point sera traité lors du prochain conseil municipal afin de se renseigner plus en détail sur la façon de procéder.

✓ **Marches de l'Eglise et Calvaire**

Madame Évelyne SOMMET apporte les remarques suivantes : selon elle, les marches de l'Eglise ont été bien restaurées, mais les travaux effectués sur le calvaire ne sont pas du tout satisfaisants.

Monsieur Alain CHARLET confirme ces faits, et l'a signalé à l'entreprise Gaudry. Dans l'attente d'une rencontre avec le responsable de l'entreprise, la facture ne sera pas réglée.

✓ **Illuminations de Noël**

La pose des illuminations est prévue le samedi 26 novembre dans la matinée. Comme l'année dernière le GAEC de GRAND VIE mettra son matériel à disposition. La présence de conseillers municipaux est souhaitable.

✓ **Divers**

Monsieur Gérald THIBERT indique que deux acacias sont très dangereux sur le chemin qui mène aux parcelles n°29 et 30, par les V evres, et qu'il serait souhaitable de les (faire) couper. Après contrôle sur le cadastre, les propriétaires seront contactés.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.



La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET